

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal

Date de convocation
2 février 2024
Date d'affichage

6 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le six février, à vingt heures précises,

Le Conseil municipal légalement convoqué le deux février, deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.



En exercice	15
Présents	10
Votants	13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, C, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Denis DEBELLE; Annick CUISINIER, Emilie LOPES; Maryse BESNIER.

Absents :; Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

Absents et excusés :

Michel CHADUTEAU donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.
Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place
Vincent GUILLERME donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE DE CLASSE « TORCE LOISIRS » 2024 - 05

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de l'association Torcé-Loisirs pour mise à disposition d'une salle afin d'y dispenser des cours de musique.

Lors de la dernière séance le conseil avait proposé la salle de classe qui est actuellement libre dans le groupe scolaire élémentaire.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention (en annexe).

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité**

ADOpte la convention proposée par Monsieur le Maire.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER